

MATHIEU FLEURY**PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU BOIS-ÉNERGIE (CIBÉ)****« Il devrait y avoir une responsabilité collective à choisir le bois-énergie »**

Au cours de la décennie 2010, le bois-énergie est véritablement sorti du bois. Structuration de la filière, croissance exponentielle, objectifs de développement très ambitieux, tout semble en place pour que l'aventure continue. Si ce n'étaient quelques inquiétudes et incertitudes que décrit pour *Enerpresse* dans cet entretien Mathieu Fleury, président du CIBÉ, à l'occasion de la Journée bois-énergie qui s'est tenue mardi 18 mai.

Enerpresse – Comment se sont comportés les marchés du bois-énergie pendant l'année 2020 marquée par la crise sanitaire de la covid-19 ?

Mathieu Fleury – Lors de cette année 2020 atypique, la filière a tenu bon et a livré ses clients quasiment sans interruption dans un contexte énergétique très perturbé avec un effondrement du prix du gaz à l'été 2020. Sur les territoires, la diversité des ressources a permis de pallier certaines difficultés. La filière a ainsi démontré qu'il était possible de remplacer de la plaquette de scierie par de la plaquette forestière. Par ailleurs, les stocks et la capacité de se mobiliser collectivement pour alimenter des installations pendant l'hiver dans une phase de confinement ont permis de tenir. Les exploitants de chauffage ont également dans l'ensemble joué le jeu. Les consignes de continuer à consommer cette énergie renouvelable ont été bien respectées.

**Et sur les ventes qu'en a-t-il été ?**

Sur les secteurs de l'industrie et du collectif, une baisse de l'ordre de 10 % est observée. Ce recul des ventes est plus lié au climat qui a été très doux pendant les hivers que du fait des mesures de lutte contre le coronavirus. Sur le chauffage individuel, il y a eu une stabilisation des ventes alors qu'on aurait dû connaître une croissance. Il faut souligner malgré tout quelques impacts liés aux mesures sanitaires avec par exemple l'arrêt de petites chaufferies pour alimenter les collèges ou les piscines du fait de fermeture de sites.

En dix ans, la filière bois-énergie a fortement décollé. Où en est-elle ?

La filière s'est très bien structurée en dix ans. Balbutiante à la fin des années 2000, la croissance a été exponentielle jusqu'en 2016-2017. Cela fait deux-trois ans qu'un plafond a été atteint en raison de prix bas du gaz et d'hivers doux. Sur la décennie, la croissance a été bien répartie sur trois usages : chaufferies collectives dédiées ou raccordées aux réseaux de chaleur ; chauffage industriel sur des sites dédiés pour produire de la vapeur ; et les installations de cogénération. Les installations ont des puissances installées qui varient entre 50 kW à 50 MW. Cette diversité de taille d'installations est d'ailleurs répartie de façon relativement homogène sur tout le territoire.

Le plafond dans lequel se trouve le marché intervient alors que beaucoup d'investissements dans du matériel de l'amont forestier ont été réalisés. Les opérateurs n'ont malheureusement pas en face les débouchés attendus. Les prix du bois se sont stabilisés voire ont régressé un peu, en raison de stocks importants. Par exemple, les prix de marché de la plaquette forestière sont actuellement autour de 21 à 22 €/MWh alors que les exploitants sortent un coût entre 22 et 25 €/MWh.

Ce niveau n'est pas tenable. Cela met en péril un peu tout le monde dans cette filière qui a des marges très faibles. Il est temps que le marché redémarre. Ce qui semble être le cas. Nous observons en effet un regain d'intérêt de la part des industriels et des collectivités. Le prix du gaz est quelque peu remonté mais surtout le prix de la tonne de carbone est passé de 5 à 50 €.

La France est très en retard sur ses objectifs de chaleur renouvelable dans lesquels le bois-énergie a un rôle très important à jouer. Quels sont les enjeux auxquels doit faire face la filière ?

Soyons clair, avec le retard pris nous n'atteindrons pas les objectifs de la chaleur renouvelable inscrits dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Toutefois, je suis de ceux qui pensent que c'est mieux de se fixer des objectifs élevés que bas, cela dynamise le secteur. Pour la filière bois-énergie, cette marche de la PPE représente un véritable changement d'échelle. Les acteurs sont prêts, les investissements sont là. L'argent est disponible. Les exploitants forestiers sont bien structurés. Tout est prêt.

Mais...

Notre principale inquiétude est l'acceptabilité sociétale sur la coupe des bois. Nous sentons poindre ce syndrome d'une société qui veut du bois mais... sans couper d'arbres. Face à de fortes critiques relayées dans les médias, les propriétaires peuvent renâcler à vendre leur bois. Notre inquiétude est ainsi de savoir si la ressource, qui est disponible, sera bien mise sur le marché. Et cela vaut pour les différents usages du bois qui sont interdépendants : bois d'œuvre, bois-industrie et bois-énergie. Il faut prendre conscience que la filière française ne fait pas de la déforestation mais au contraire qu'elle prépare les forêts aux changements climatiques. Les forêts françaises vieillissantes ont besoin d'être exploitées, une forêt en croissance stocke en effet plus de carbone qu'une forêt vieillissante.

Cela pourrait-il créer des tensions sur les prix du bois-énergie ?

Premier élément de réponse : la filière est bien structurée, ce qui fait qu'elle a des éléments lui permettant de mieux anticiper les évolutions à venir. Des indicateurs de marché donnent de la visibilité. Mais le fait est que si la ressource n'est pas mise sur le marché – nous n'en sommes pas encore là ! –, il y aura une tension sur les prix.

Plus largement, sur la question de la compétitivité du bois-énergie par rapport à d'autres filières, je pense qu'il devrait y avoir une responsabilité collective surtout dans un contexte de prix bas des énergies fossiles. Il faudrait que les donneurs d'ordre acceptent de payer le même prix – sans forcément demander une décote – simplement du fait que l'installation utilise de la chaleur renouvelable. Si collectivement nous arrivons à passer ce cap, un grand pas aura été franchi. Nous trouvons aujourd'hui des lycées qui ne se raccordent pas à un réseau de chaleur bois-énergie alors que la région subventionne de telles chaudières. Où est la cohérence publique ?

Les dispositifs de soutien – Fonds chaleur et appels à projet – fonctionnent-ils correctement ?

Oui, ils fonctionnent correctement mais attention à la surchauffe chez l'Ademe. Le budget de l'agence a été multiplié par cinq avec le Plan de relance mais les ressources humaines sont restées stables voire en recul. Ce n'est pas logique. Globalement, nous avons de la chance avec un accompagnement *via* le Fonds Chaleur qui est pérenne depuis plusieurs années. Notre forte déception porte sur le désistement de l'accompagnement de la cogénération biomasse et ce, alors qu'elle permet de réinjecter de l'argent dans les industries. Ce type d'installations redynamise le tissu industriel des scieries notamment. Mais la cogénération biomasse a été jugé trop chère. Certes, si on la compare à un prix, sous-évalué, du nucléaire. En revanche, si on raisonne par rapport aux bienfaits qu'elle apporte à l'ensemble de la filière et du territoire, cela se discute.

Identifiez-vous d'autres enjeux pour la filière ?

Nous faisons face à un fort enjeu de recrutement sur toute la chaîne de valeur du bois-énergie. Nous n'arrivons pas à subvenir à nos besoins en termes de main d'œuvre.

Un autre enjeu concerne la bureaucratie qui nous met depuis dix ans des bâtons dans les roues. Le gouvernement et ses différentes administrations raisonnent en silo. On nous dit d'un côté qu'il faut brûler du bois et que les cendres doivent être stockées en décharge. Or les décharges doivent fermer dans 10 ans... Les cendres pourraient être épandues... sauf qu'on ne peut plus les mélanger au compost, sauf à perdre la normalisation de ce dernier. Les contraintes administratives sont très nombreuses et parfois la France est dans la surenchère par rapport aux directives européennes. Personne n'arbitre et n'impose un compromis. Nous avons besoin d'une discussion interministérielle pour sortir de cette situation. Cela fait deux ans que nous demandons la création d'un groupe de travail interministériel pour donner de la cohérence dans les différentes politiques. Une demande qui jusqu'ici est restée vaine.

La RE 2020 est-elle une opportunité pour le bois-énergie ?

Le bois-énergie devrait sortir son épingle du jeu dans le cadre de cette nouvelle réglementation des bâtiments neufs. Toutefois, le gros problème est le facteur CO₂ du chauffage électrique retenu qui ouvre un boulevard aux pompes à chaleur avec, derrière, la question de la production nucléaire. Il n'est pas normal de favoriser à outrance les pompes à chaleur, notamment pour les projets de rénovation des logements.

Que pensez-vous du plan d'action bois domestique que le gouvernement a lancé ?

Ce plan vise la qualité de l'air. Je peux déjà faire remarquer que le bois-énergie a des atouts pour améliorer la qualité de l'air, en procédant à un renouvellement des appareils et en arrêtant les foyers ouverts. Allons vers des optimisations et des matériels récents, utilisons du bois sec et il n'y aura plus de problème de qualité de l'air.

Comme nous parlons de la qualité de l'air, je voudrais aussi rassurer sur ce sujet concernant les installations industrielles et collectives. Les niveaux de filtration de ces installations sont très élevés. Certes, sur les 7 000 installations qui fonctionnent en France il peut y avoir ci ou là un écart. Mais ce n'est pas une raison pour arrêter la technique de la condensation, qui par ailleurs présente de nombreux avantages. Il faut se projeter dans l'amélioration. Il y a parfois des incidents avec le gaz sans pour autant que le réseau de distribution ou les technologies de combustion mises en œuvre ne soient remis en question.

Propos recueillis par Philippe Rodrigues